

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 34
Pouvoirs..... 06
Excusés..... 03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2023**

**N°2023-11-12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE LIVRY-GARGAN POUR L'ORGANISATION
DES EVENEMENTS LIES A L'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY EN
FRANCE**

Le jeudi 23 novembre 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 novembre 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT	BARATTA Jean Pierre	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
MAKHLOUF Dounia	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à KOUCEM Yacine
FOURNIER Marine	à MONIER Annick
ADLANI Myriam	à BARATTA Jean-Pierre
DELERUELLE Quentin	à DJABALI Sara

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali
BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame DI IORIO a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur ARNAUD, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la réunion de la 2^{ème} Commission permanente du jeudi 16 novembre 2023,

Vu la demande de subvention annuelle, par lequel Monsieur SCHERTZINGER, Président de l'association Rugby Club de Livry-Gargan, sollicite le concours financier de la commune pour le fonctionnement du club et l'organisation d'évènements en lien avec la coupe du monde de rugby,

Considérant que la Commune a retenu le projet du club présenté par Monsieur SCHERTZINGER,

Considérant que ce projet entre dans le cadre de la politique communale de renforcer les actions en faveur du sport,

Considérant qu'au travers de son projet, l'association Rugby Club de Livry-Gargan souhaite promouvoir les valeurs du sport,

Considérant que la ville de Livry-Gargan souhaite apporter son soutien à l'association Rugby Club de Livry-Gargan,

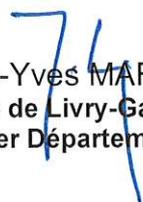
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25 000 euros à l'association Rugby Club de Livry-Gargan afin de soutenir l'association dans son développement.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Date de publication : 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231123-2023-11-12-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023